

DÉPARTEMENT
NORD
CANTON
TOURCOING NORD EST
COMMUNE
NEUVILLE EN FERRAIN

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

2025/188

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

**ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
RUE DU VERTUQUET**

Le Maire de Neuville en Ferrain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L-2213-1 et suivants,

Vu le Code de la Route,

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés de communes, des départements et des régions

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes

Vu l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière-huitième partie approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Considérant la demande de la société ENEDIS TOURCOING, représentée par Monsieur Jamel GARBAA, en date du 8 juillet 2025,

Considérant le travail d'astreinte électrique sous ATU, il y a lieu de restreindre la circulation rue du Vertuquet,

Considérant que ces mesures sont de nature à renforcer la sécurité publique,

ARRÊTÉ

Article 1 : La circulation sera restreinte et régulée par feux tricolores si nécessaire au droit du n° 27 rue du Vertuquet, sur une distance de 3 mètres, du lundi 7 juillet 2025 au mardi 5 août 2025. La vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h.

Article 2 : L'entreprise fera son affaire personnelle de la mise en place de la signalisation et des itinéraires de déviation.

Article 3 : Madame la Commissaire Divisionnaire Cheffe du district de Tourcoing, est chargée en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté. Monsieur le Directeur Général des Services, le Brigadier-Chef principal responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Préfet du Nord, affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Neuville en Ferrain,

Le

15 JUL. 2025

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
Le directeur général,
Matthieu FIOEN



17 JUL. 2025

Mis en ligne

Le Maire
_ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux
mois à compter de la présente notification.